



**APPA**

**Port d'Albret, Vieux-Boucau, Soustons plage**

*Association loi 1901 déclarée à la sous-préfecture de Dax le 15/04/1986*

*Siège Social : 6 square du golf – 40140 Soustons*

*Défense et sauvegarde des intérêts des propriétaires et résidents de Port d'Albret - Réflexions et suggestions sur la vie collective de notre Station Balnéaire - Protection de l'environnement et de la qualité de la vie.*

Site internet : <http://appa40.fr>

contact : [contact@appa40.fr](mailto:contact@appa40.fr)

Février 2026

## **BULLETIN DE FEVRIER 2026**

Chère adhérente, cher adhérent,

Dans moins de 2 mois, avec les élections municipales, nous élirons des conseils municipaux pour 7 ans ...(sauf en cas de modification de la loi électorale, il est interdit d'avoir des élections présidentielles et municipales la même année). Pour la gestion de nos vies quotidiennes de proximité, cette élection est très importante. Nous avons 2 listes déclarées à Soustons (Frédérique Charpenel et Philippe Saint Martin) et 2 listes à Vieux Boucau (Pierre Froustey et l'équipe menée par Isabelle Maque). Dans la configuration actuelle, il n'y aura qu'un tour le 15 mars !

L'APPA a rencontré Philippe Saint Martin et a diffusé le 23 décembre l'interview. Frédérique Charpenel et Pierre Froustey ont été rencontrés le 29 décembre et avons diffusés le 19 janvier après validation. Isabelle Maque et son équipe ont été interviewées le 9 février et vous trouverez ci-joint cet interview. Ces documents sont diffusés après validation par chaque candidat.

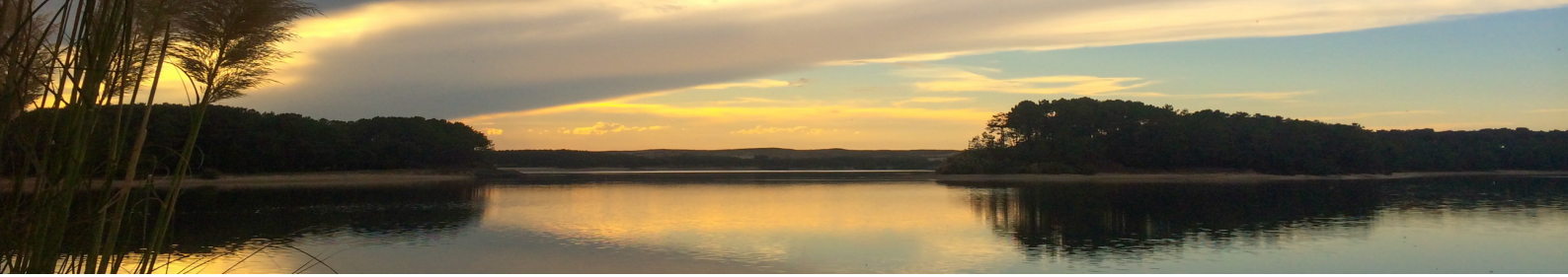
2026 s'annonce comme une année très importante pour l'APPA (les élections, le PPRL, transfert lac marin ...) et les conclusions du rapport sur l'enquête publique nous inquiètent (cf. dossier suivi par Cathy Cayla et Laurent Delange)

Votre APPA fera le maximum, vous pouvez compter sur nous et je compte sur chacune et chacun d'entre vous pour communiquer vers de futurs adhérents...!

Si vous avez l'opportunité de nous envoyer une adresse email, nous gagnerons en temps d'information.

Amicalement

Michel Divard



## Enquête publique sur la modification du PLUi

Nous remercions chaleureusement les 94 adhérents (sur 203 observations au total) qui ont contribué à l'enquête publique en écrivant sur le registre dématérialisé de la modification n°2 du PLUi de la MACS.

Nous avons été lus concernant :

- La demande de prise en compte de la submersion marine du PPRL présenté à la population en Février 2023 (et non pas en juillet comme l'écrit le commissaire enquêteur).
- La demande de prise en compte des risques d'inondation par ruissellement dans l'avenue des Cutyots, le commissaire enquêteur a perçu une forte inquiétude autour de Port d'Albret, Vieux Boucau et Soustons plage.
- Le reclassement de la CP 36 de 2AU en N, ainsi que les parcelles CP383, 384, et 400.
- La conformité de la bande des 100m à Vieux Boucau.

Malheureusement les conclusions du rapport ne nous sont pas favorables et la modification sera approuvée le 4 février 2026 par le conseil communautaire, sans aucune prise en compte de nos contributions, avec toutes les conséquences néfastes pour notre quartier .

En effet, selon la MACS :

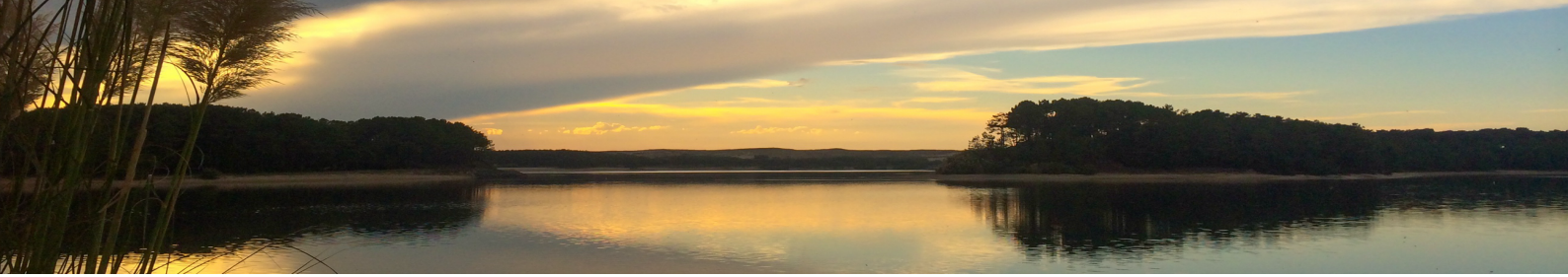
- Le PPRL présenté en Février 2023 n'est toujours pas approuvé au bout de 3 ans (!?), et ne sera pas annexé au PLUi pour le moment...
- Le reclassement de la CP36 est prématuré d'autant qu'elle se situe en continuité d'urbanisation et qu'elle bénéficie d'un accès depuis le domaine public.
- Il n'y a pas de lien direct entre artificialisation des sols et inondation car dorénavant tout projet d'aménagement a des obligations de gestion des eaux pluviales sur sa parcelle (une façon pour les maires de se dégager de la responsabilité du ruissellement sur les résidents).
- La commune est en attente du rapport sur l'étude hydraulique réalisée afin de créer une orientation d'aménagement programmée (OAP) spécifique ce qui signifie qu'un projet d'urbanisme est sans doute prévu sur cette zone.
- De plus le commissaire enquêteur ne fait aucune réponse sur la bande des 100m au Nord de l'estuaire côté Vieux Boucau qui reste donc urbanisable, alors que le PLUi proposé contrevient directement à l'arrêté préfectoral 2025-0072 du 10 Février 2025 qui est lui bel et bien prescrit !

Toutefois le commissaire enquêteur a souligné l'émotion de certains adhérents qui ont rappelé les grands événements climatiques entre 2014 et le plus récent en novembre 2025 qui a provoqué la submersion du cordon sablonneux du courant de Soustons. Il évoque aussi l'ensemble des contributions dont le caractère répétitif permet de penser à une sorte de pétition signalant une réelle mobilisation de la population agrégée autour du lac de Port d'Albret et du courant de SOUSTONS.

Il convient de continuer à se mobiliser, en particulier avant les élections municipales, moment privilégié pour faire entendre nos doléances. Nous vous recommandons de participer aux réunions publiques des candidats (cf §2) et de poser chaque fois la question concernant le devenir de la bande des 100m à Vieux Boucau, le devenir de la parcelle CP 36 à Soustons, les risques d'inondation par ruissellement qui ne pourront jamais être traités efficacement à la parcelle (qui va vérifier cette exigence, et comment ?) et si le ruissellement est traité par les municipalités elles-mêmes pour leurs propres terrains ?.

Nous sommes preneurs de toute suggestion de votre part, sur la suite à donner à cette enquête, car une révision du SCOT et du PLUi va voir le jour prochainement, et va très certainement impacter notre cadre de vie compte- tenu de l'OAP en cours.

Le Conseil d'Administration de l'APPA réfléchit à la meilleure façon de défendre les résidents de Port d'Albret. Nous vous tiendrons informés de la suite que l'APPA compte donner à cette affaire.

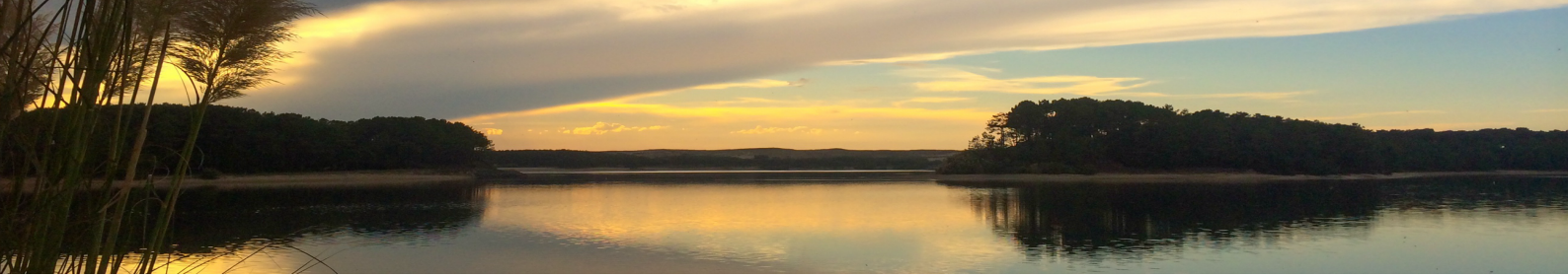


## **INTERVIEW DE FREDERIQUE CHARPENEL le 29/12/25 (SOUSTONS)**

***Préambule : Les membres de l'APPA lors de cet entretien ont retranscrit, sans modification ou jugement de valeur ce qui leur a été dit et répondu.***

### **1) LE LAC MARIN**

- a. Le transfert du SIPA au niveau de la MACS a été acté au niveau des maires de la MACS. Le transfert est plus long que prévu et le transfert n'aura pas lieu en Janvier, mais plutôt en Juin 2026. Ce délai a été nécessaire pour étudier les conséquences du transfert sur :
  - i. Le personnel
  - ii. L'avenir du lac
  - iii. Quelles sont toutes les charges financières
  - iv. Quel est le patrimoine réel du SIPA, sujet compliqué qui a nécessité le travail de 2 géomètres pour clarifier ce qui est propriété de l'état, des communes, du SIPA,..)
- b. La Préfecture ne s'est pas opposée au transfert, mais vérifie que toutes les compétences du SIPA sont maintenues
- c. Une étude récente évalue à 13 M€ le montant des travaux nécessaires pour remettre en état le lac marin, depuis les digues de l'océan, jusqu'au golf et incluant le désensablement. Cela ne comprend pas l'étang de PINSOLLE qui est géré par le département via GEOLANDES car il s'agit d'une étendue d'eau douce.
- d. La MACS pourra emprunter sur une longue durée (jusqu'à 70 ans) pour financer ces travaux.
- e. Le budget annuel des 2 communes de SOUSTONS et VIEUX BOUCAU restera inchangé dans les années à venir, et sera versé à la MACS pour la gestion du lac marin, c'est une opération financièrement neutre pour les 2 communes.
- f. Le faucardage ne sera pas remis en place, il est abandonné.
- g. Une étude a été lancée avec l'aide de la région pour trouver les causes de la prolifération des algues vertes. Ensuite la seconde étape sera de trouver des solutions environnementalement acceptables pour supprimer ou réduire les algues vertes (sans faucardage).
- h. L'APPA rappelle que des analyses avaient été faites par l'association en 2020 à 2022 qui montraient que les nitrates (en provenance de l'agriculture et du golf) charriés par le courant de SOUSTONS et les phosphates charriés par le courant du MOISAN étaient poussés à chaque marée montante dans le lac marin où ce mélange provoque la prolifération des algues vertes, comme c'est le cas dans les rias bretons.
- i. L'APPA rappelle également que les ingénieurs de la MIACA avaient prévu de maintenir la porte à flot fermée à la marée montante pour éviter l'introduction de nitrates dans le lac marin. C'est seulement depuis que la porte à flot a été maintenue ouverte, que les algues vertes sont apparues avec une première eutrophisation du lac marin le 9/07/87. En été 1992 les algues vertes sont revenues dans le lac marin, la porte à flot a été maintenue ouverte de Mars à Juin. Nouvelle eutrophisation 1998 avec un lac recouvert d'algues vertes, la porte à flot est restée ouverte à cause d'un dysfonctionnement. Idem en 2000. En 2010 le code de l'environnement impose la continuité écologique aux trames vertes et bleues, traduit dans un arrêté préfectoral qui empêche la fermeture de la porte à flot à la montante.
- j. Le GIP LITTORAL. et l'UPPA (Université Pau Pays de l'Adour) seront chargés de, et un comité de pilotage avec des acteurs locaux sera mis en place, les maires de SOUSTONS et VIEUX BOUCAU y participeront, l'APPA sera associée, la gouvernance sera assurée par la MACS mais la représentation sera étendue aux communes (probablement S.FAISSOLLE pour SOUSTONS).
- k. Les décisions devront s'appuyer sur des travaux avec une assise scientifique reconnue et incontestable. Les études seront reprises à zéro avec toutes les connaissances actuelles, comme cela a été fait au port de CAPBRETON. Le transfert permettra de réaliser des expérimentations sur la gestion des ouvrages afin d'améliorer la situation
- l. Le processus de décision sera copié sur celui du port de CAPBRETON qui a bien fonctionné (contrairement à celui du lac d'HOSSEGOR où il n'y a pas eu assez de concertation).



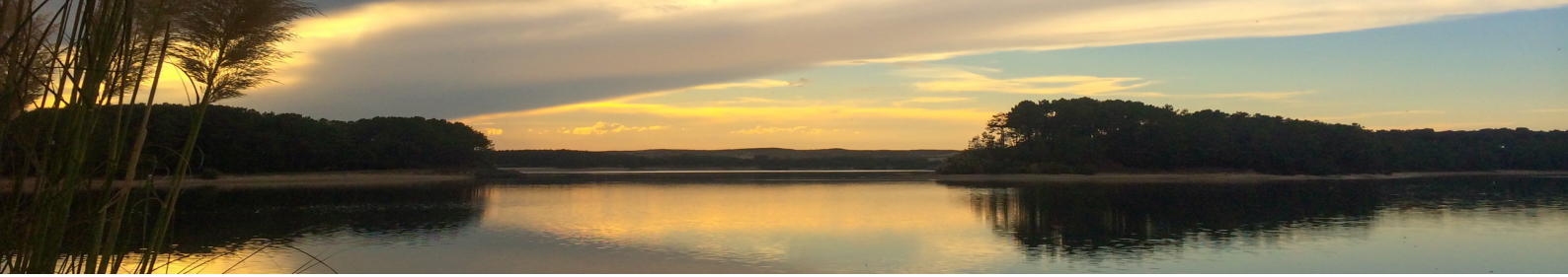
- m. Une étude est en cours pour savoir comment désensabler au mieux et ralentir la sédimentation (société ARTELIA), s'il faut dépenser 1,5M€ pour désensabler le lac, on pourra le faire grâce à la capacité d'emprunt de la MACS.

## 2) **SECURITE**

- a. Mme CHARPENEL insiste sur l'importance de la sécurité dans son programme, cette responsabilité est partagée avec l'état, il ne faut pas que l'état se désengage de la sécurité des habitants sur le territoire.
- b. Nous avons la chance d'avoir une gendarmerie à SOUSTONS et bientôt une autre à MOLIETS. La situation de SOUSTONS est sans commune mesure avec celle de CAPBRETON. Les faits ne sont pas énormes, même s'il y a eu quelques cambriolages. Il ne faut pas dramatiser, il y a eu quelques trafics, très limités, et un travail très concerté entre la police municipale et la gendarmerie.
- c. Les chiffres de la délinquance par commune sont accessibles sur : [www.data.gouv.fr](http://www.data.gouv.fr). Le risque de cambriolage à SOUSTONS est de 0,3% selon les chiffres de 2016 & 2017. NDLR : vous trouverez un tableau comparatif de ces données en Annexe 1.
- d. Coté vidéo-protection 14 caméras ont été installées à SOUSTONS aux endroits stratégiques : suite à dégradation sur des équipements publics, et sur les ronds-points en entrée de ville en accord avec la gendarmerie pour élucider quelques cas. A ce jour la municipalité n'a pas assez de recul. Il n'y aura pas de multiplication des caméras là où ce n'est pas absolument nécessaire, en particulier à SOUSTONS Plage.
- e. Mme CHARPENEL veut augmenter les patrouilles pour le prochain mandat, la réflexion budgétaire est en cours. L'effectif actuel de la police municipale l'oblige à stopper ces activités à 17h00.
- f. Mme CHARPENEL veut se battre avec les autres élus, pour augmenter les effectifs de la gendarmerie qu'elle juge sous-dimensionnés dans tout le département des Landes, car l'état reste sur des statistiques démographiques anciennes, et des risques dans le 64 qui ont disparus (ex ETA).
- g. La sécurité c'est aussi la sécurité des événements, la sécurité des plages, la période de surveillance des plages a été augmentée, même si elle reste inférieure à celle de VIEUX BOUCAU, plus touristique. Des moyens supplémentaires ont été donnés aux MNS avec un scooter des mers.
- h. Concernant l'accès limité à 1 voie sur le pont du golf en sortie du lac de PINSOLLE, Mme CHARPENEL a bien noté la demande de l'APPA de l'élargir à 2 voies pour permettre l'accès dans les 2 sens en cas d'évacuation de la plage.
- i. Suite aux remarques de l'APPA, le DICRIM de SOUSTONS (Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs est le document réglementaire visant à informer les citoyens sur les risques majeurs auxquels ils peuvent être exposés dans leur commune) a été mis à jour. ***@Mme CHARPENEL doit nous communiquer la dernière version du DICRIM.***
- j. Mme CHARPENEL invite les citoyens le 10 Janvier 2026 à un atelier sur « comment travailler encore mieux sur la sécurité », comment contenir les incivilités, et le faire en partenariat avec la gendarmerie nationale.

## 3) **IMPOTS ET TAXES**

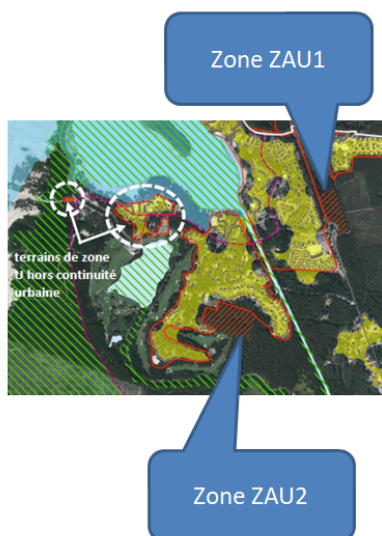
- a. La hausse de +60% de la THRS a été votée par tous les maires de la MACS (NDLR : sauf le maire de SEIGNOSSE). Une majorité s'est dégagée pour appliquer l'augmentation maximum de 60% en 1 fois.
- b. Mme CHARPENEL ne peut pas augurer de ce qui va se passer, mais son but est de garder des taux d'imposition acceptables pour tout le monde. Pour la taxe foncière, le taux appliqué à SOUSTONS est encore en dessous de la moyenne régionale.
- c. La suppression de la taxe d'habitation sur la résidence principale est inégalitaire, seuls les propriétaires paient maintenant alors que les services publics sont utilisés par l'ensemble des habitants. Le manque à gagner pour les municipalités n'a pas été compensé par l'état.
- d. Du coup compte-tenu de la baisse de l'impôt et de la baisse des dotations de l'état, les maires recherchent des solutions pour maintenir les services publics au niveau souhaité par les habitants. L'état tend à déconnecter les recettes (l'impôt) des territoires, c'est une erreur selon Mme CHARPENEL.



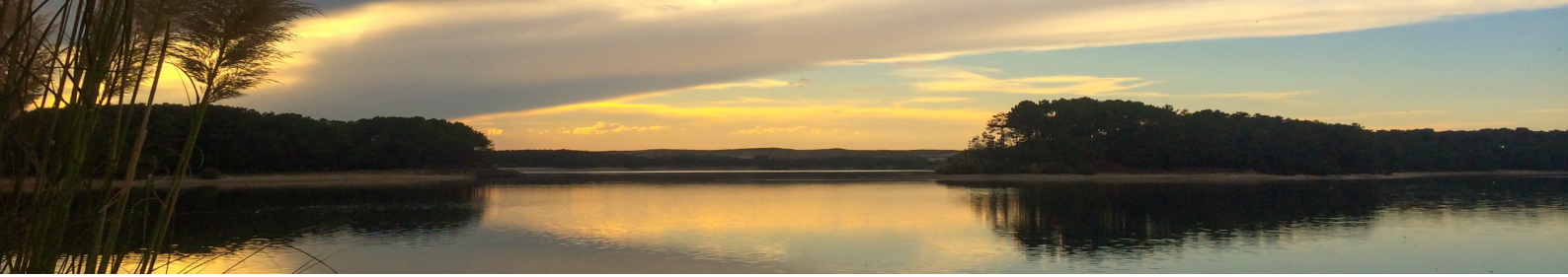
- e. L'effet de cette taxe est qu'un certain nombre de résidences secondaires sont passées en résidences principales, mais pour de nombreuses résidences « d'été » il est difficile de les passer en résidence principale pour des questions d'isolation thermique insuffisante.
- f. L'augmentation des taxes a servi à doper les services publics, par exemple la crèche a été intégrée dans les charges principales et gonfle artificiellement le personnel communal, de la même façon les capacités d'accueil en périscolaire sont augmentées et on recrute pour cela, ainsi que pour le fleurissement et les espaces verts.
- g. Il n'y a pas de cagnotte à SOUSTONS, l'ensemble des ressources sont immédiatement investies dans les services publics visibles par les habitants. Le budget de dépenses de la commune se situe entre 11 et 13 M€ annuels.
- h. La commune a investi 29 M€ durant la mandature (Mairie + CCAS) et si l'on ajoute tous les partenaires (MACS, Département, Sidec, assainissement et l'eau) on monte à 53 M€ (hors subventions) investis sur la commune y compris SOUSTONS Plage.
- i. La taxe LGV est fixée par l'état, la taxe GEMAPI est fixée par la MACS. NDLR : la taxe GEMAPI est restée stable en euros entre 2022 et 2024, alors que la taxe LGV a vu son taux augmenter cf Annexe 2.
- j. Pour le prochain mandat, la priorité sera la voirie (100km de voies à SOUSTONS) en partenariat avec la MACS, et la prévention des inondations suite à la finalisation récente de l'étude hydro-géologique.

#### 4) URBANISME

- a. Que prévoyez-vous sur les parcelles ZAU1, ZAU2 (classée en extension d'urbanisation) et les interstices boisés mais classés « zone urbaine » lors du PLUi de 2020 ? **@Mme CHARPENEL nous donnera la raison du maintien en zone urbaine des interstices boisés.**



- b. Mme CHARPENEL rappelle qu'en 2020 une surface de 160 Ha de zone urbanisable de SOUSTONS Plage a été passée en zone naturelle. On ne va pas indéfiniment réduire les surfaces constructibles quand à SOUSTONS Bourg, on construit beaucoup. Aujourd'hui la municipalité travaille sur une modification du PLUi et se pose la question des zones ZAU1 et ZAU2. Pour la zone ZAU2 (CP36) une difficulté réside dans l'accès à cette zone, car il n'est pas possible de passer par les interstices, la réflexion est en cours et il n'y a pas de décision à ce jour.
- c. La zone ZAU1 a vocation à devenir un parking relais pour accéder aux plages de SOUSTONS.
- d. SOUSTONS s'est engagé avec 23 communes dans un projet pour limiter l'artificialisation des sols, et réduire le contingent de surfaces constructibles.
- e. Les plus hauts immeubles qui existent à SOUSTONS, se situent à SOUSTONS Plage, mais ils sont bien intégrés parce qu'il y a de l'espace autour.
- f. Les 2 maires souhaitent travailler ensemble pour concevoir une unité de formation sportive (surf, vélo, sports de haut niveau) à partir des infrastructures existantes sur Port d'Albret avec l'ACASAL/CREPS (qui pourrait être plus utilisé), AXE COOLING, l'UCPA sans créer de nouveaux bâtiments, en particulier l'ACASAL ne sera pas agrandi.
- g. SOUSTONS va lancer un projet d'habitat jeune pour satisfaire les besoins de logements de jeunes qui viennent faire des stages toute l'année.

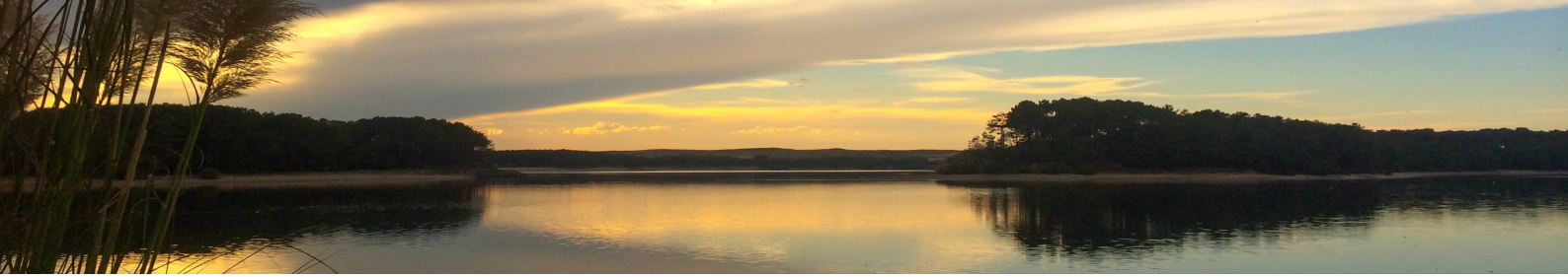


## **5) PPRL et INONDATIONS**

- a. Lors de la présentation au public du PPRL en Fév 2023, une enquête publique avait été annoncée pour fin 2023, début 2024. Elle aura lieu après les élections municipales en accord avec la Préfecture.
- b. Le PPRL est piloté et prescrit par l'état, il sera officiel après les élections municipales pour éviter que ce soit un enjeu mal compris avant les élections.
- c. Les municipalités sont en train de travailler avec la Préfecture sur les zones qui deviendront inconstructibles compte-tenu des aléas identifiés par le PPRL.
- d. Suite aux inondations de 2019-2020, qu'il faut relativiser car il s'agissait surtout d'inondations des jardins, la municipalité a lancé une étude sur le ruissellement et les risques d'inondation pluviales.
- e. Dès qu'il y a de fortes pluies à SOUSTONS, les services techniques interviennent et font le tour des ouvrages (avaloirs,...) pour s'assurer qu'ils sont opérationnels.
- f. La municipalité va aussi lutter contre les incivilités qui consistent à ouvrir les plaques d'égout afin que les eaux pluviales s'évacuent dans le réseau d'assainissement, ce qui provoque des remontées d'eau usée dans les maisons de certains riverains. On est sur le PB de gens qui n'acceptent pas d'avoir leur jardin inondé, qui ouvrent la trappe et ce faisant provoquent la remontée des égouts dans la maison du voisin.
- g. Il y aura pour toute nouvelle construction ou modification, une obligation d'infiltration à la parcelle, c'est-à-dire que les eaux pluviales devront être gérées sur la parcelle (puisards,...) sans être envoyées à l'extérieur de la parcelle ou sur le réseau.
- h. SOUSTONS a prévu de créer une zone tampon vers AZUR afin d'écarter les débits d'eau de ruissellement en cas de fortes pluies, et aussi dans la forêt en amont des zones inondées.

## **6) NUISANCES SONORES, ACCES A LA PALGE & POUBELLES**

- a. Mme CHARPENEL a eu des remontées de touristes concernant le bruit généré par la structure gonflable de SOUSTONS Plage, quel est l'avis de l'APPA ? coté APPA nous confirmons n'avoir eu aucune remontée d'adhérents sur le sujet.
- b. Le PB des poubelles est insoluble pour Mme CHARPENEL. Quand des poubelles ont été mises en place à la descente de la plage, c'était pire que quand il n'y avait pas de poubelles : tous les matins, beaucoup de débris avaient été déposés à côté des poubelles. De même avec les sacs pour crottes de chien, les sacs ont été utilisés pour mettre tout sauf les crottes de chien.
- c. NDLR : nous sommes surpris car nous n'avons pas constaté ces phénomènes en étant sur place toute l'année, en particulier parce que nous n'avons jamais été informés de la mise en place de ces poubelles « test », ni de la fréquence de ramassage.
- d. Des poubelles ont été mise en place à l'aire de jeu, et là cela fonctionne bien.
- e. Pour le futur, Mme CHARPENEL a prévu la phase 2 du projet, qui est d'améliorer la montée de la plage, avec l'idée de mieux intégrer les espaces de tri plus visibles avec des poubelles de taille classique pour éviter la confusion pour les estivants.
- f. Concernant l'accès à la plage depuis le sommet de la dune pour personnes à mobilité réduite, la municipalité n'a pas de solution d'accès à une dune qui « bouge » continuellement.
- g. L'accès actuellement goudronné devrait être refait avec un revêtement similaire à celui de la piste cyclable (le béton est interdit), les solutions « caillebotis et sable » ont été rejetées car elles ne permettent pas l'accès jusqu'au sommet de la dune, des personnes à mobilité réduite, contrairement à aujourd'hui.



## **INTERVIEW DE PHILIPPE SAINT-MARTIN et de SANDRINE QUIGNARD le 24/11/25 (SOUSTONS)**

***Préambule : Les membres de l'APPA lors de cet entretien ont retranscrit, sans modification ou jugement de valeur ce qui leur a été dit et répondu.***

### **1) PRESENTATION DE Mr SAINT-MARTIN**

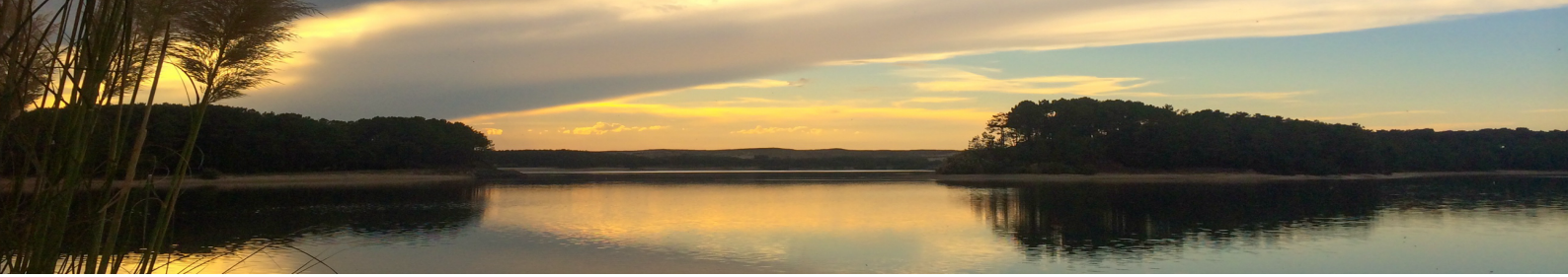
- a. Mr SAINT-MARTIN confirme sa candidature aux élections municipales de SOUSTONS pour 2026. Il nous informe que sa liste « le changement c'est vous » sera complète et il nous présente Mme QUIGNARD qui sera adjointe à l'environnement dans sa liste. Il nous invite à le suivre sur son profil FACEBOOK où il a publié sa lettre de présentation et sa déclaration de candidature.
- b. Sa devise est « écouter, comprendre, agir ». Depuis 6 ans il a eu le temps d'écouter les soustonnais en tant qu'élu d'opposition, avant les élections il rencontrera toutes les associations de SOUSTONS, écouter les citoyens pour établir son programme détaillé. Puis après les élections, il rencontrera les soustonnais. Il souhaite mieux tenir compte des attentes des soustonnais, et leur faire une réponse individuelle à chaque fois.
- c. Mr SAINT-MARTIN n'a pas d'autres ambitions électorales que de devenir maire de SOUSTONS et vice-président de la MACS (comme tous les maires de SOUSTONS avant lui). Il prévoit d'être présent à la Mairie 4j par semaine (soit plus présent que la maire actuelle).
- d. Il maintient son activité professionnelle de pharmacien, et son indemnité de maire servira à financer un pharmacien adjoint pour lui permettre d'exercer pleinement son rôle de maire.
- e. Il se définit comme : « un professionnel qui fait de la politique et non pas un politique professionnel »
- f. Il souhaite revoir l'organisation de l'accueil et des services aux citoyens. Il souhaite améliorer l'ambiance de travail des équipes et services municipaux.
- g. Il incite tous les habitants ayant une résidence à SOUSTONS PLAGE à s'inscrire sur les listes électorales de SOUSTONS afin d'influer sur les choix de la mairie. La procédure est simple par internet et peut se faire jusqu'au 5 Février 2026.
- h. Concernant les réponses aux questions de l'APPA que Mr SAINT-MARTIN avait préparé, il nous prévient qu'en tant que conseiller municipal d'opposition : « il ne sait pas tout », donc qu'il ne répondra pas à certaines questions avant d'avoir étudié le sujet.

### **2) LE LAC MARIN**

- a. Au niveau du conseil municipal de SOUSTONS, il nous dit que le sujet du lac marin n'a jamais été abordé, hors validation de la ligne budgétaire pour le SIPA qui reste inchangée depuis des années. A ce jour il nous confirme ne pas avoir d'information quant à la reprise ou pas du SIPA par la MACS.
- b. Dans l'hypothèse où le SIPA, qui gère le lac marin, ne serait pas repris par la MACS, il est trop tôt pour décider d'un plan d'action car il ne connaît pas assez le sujet et devra prioriser en fonction du budget disponible.
- c. Néanmoins la protection du lac marin est une priorité pour les 2 communes compte-tenu de l'impact économique. SOUSTONS a tout intérêt à ce que le lac marin se porte bien pour préserver l'activité touristique et commerciale.

### **3) SECURITE**

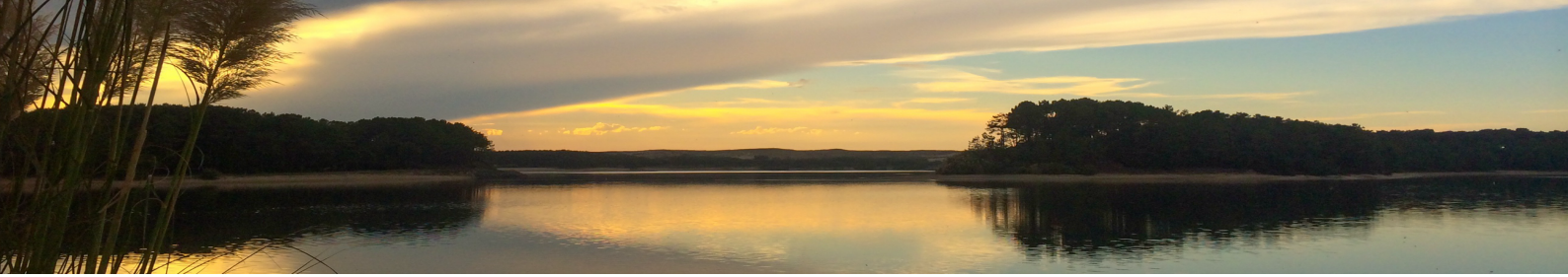
- a. Mr SAINT-MARTIN souhaite renforcer la police municipale, d'abord en réorientant leurs activités à 100% sur la sécurité et la protection, ce qui n'est pas le cas actuellement.
- b. Il souhaite étendre la vidéo protection, qui a permis d'élucider quelques affaires sur SOUSTONS, et souhaite placer de la vidéo protection à SOUSTONS PLAGE qui en est dépourvu actuellement alors que c'est le lieu touristique majeur de SOUSTONS, en particulier à cause du trafic de drogue qui y sévit l'été.
- c. Les communes avoisinantes étant équipées de vidéo protection, la délinquance se déplace dans les zones non surveillées, dont SOUSTONS PLAGE.



- d. Actuellement il y a 800 à 900 faits divers (petite délinquance et incivilités) et/ou délits sur SOUSTONS chaque année selon les chiffres du ministère de l'intérieur, mais il n'y a aucune communication réalisée sur ce sujet par la mairie.
- e. Selon ses informations, la gendarmerie intervient plus souvent à SOUSTONS qu'à CAPBRETON ou à TYROSSE.
- f. Au niveau sécurité, en cas de forte affluence, il est conscient de la difficulté d'accès à la plage marine de SOUSTONS en cas d'urgence (par ex incendie de forêt), et a bien noté la nécessité d'agrandir le pont du golf de PINSOLLE.
- g. Il prévoit également de remettre à plat la commission de sécurité et le plan de sauvegarde de SOUSTONS, car méconnu des citoyens et pas à jour en ce qui concerne les personnes qui ont la responsabilité d'alerter les citoyens de SOUSTONS PLAGE.
- h. Mr SAINT-MARTIN est favorable à plus de contrôle et de verbalisation effective pour les excès de vitesse et des stationnements en zone bleue.

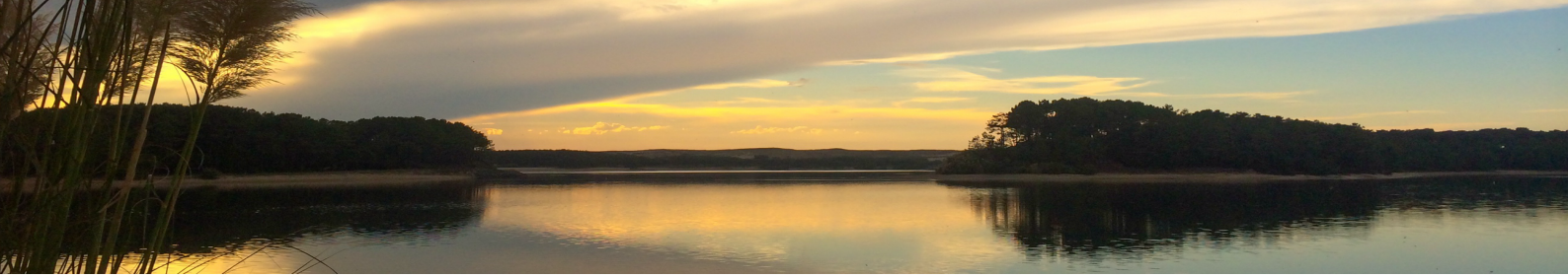
#### **4) IMPOTS ET TAXES**

- a. Mr SAINT-MARTIN s'est opposé en conseil municipal, à l'augmentation de 60% de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et reste opposé à toute augmentation importante de la part communale pour les impôts fonciers. Cependant il ne sait pas s'il pourra revenir en arrière s'il est élu.
- b. Pour rappel l'objet de la THRS était de pousser les propriétaires à louer leurs biens à l'année, soit de les pousser à vendre pour permettre l'acquisition en résidence principale. Mr SAINT-MARTIN nous informe qu'il ne dispose pas de statistiques quant à l'efficacité de cette mesure à SOUSTONS.
- c. Au final toutes les hausses des taxes pour les habitants en 2024 s'élèvent à 1,2 Millions d'€uros supplémentaires pour la mairie, ce qui n'a pas empêché la mairie de souscrire à un emprunt de 2,5 Millions d'€uros pour la requalification des Arènes.
- d. Aucune information n'a été communiquée en conseil municipal sur l'usage fait par la mairie des recettes supplémentaires liées à cette taxe, malgré ses demandes. Il pense que cet argent a été utilisé pour financer les grands projets du centre bourg (par ex la rénovation de la place des Arènes), au détriment des quartiers qui ont été totalement oubliés, sauf SOUSTONS PLAGE qui a bénéficié de l'aménagement de SOUSTONS PLAGE, financé à plus de 90% par des subventions. Dans le budget de la commune, seulement 200.000 €uros sont prévus pour l'entretien et la mise en valeur de tous les quartiers sans aucun projet structurant. Le centre bourg a bénéficié dans le même temps de grands projets avec près de 3,5 Millions d'€uros par an.
- e. Concernant les projets réalisés, la position de Mr SAINT-MARTIN est la suivante :
  - i. La médiathèque = il est POUR, mais CONTRE le budget de fonctionnement annuel de 250.000 €uros est trop important pour SOUSTONS, La grandeur du bâtiment n'est pas adaptée.
  - ii. La rénovation du stade GOALARD (env 3 Millions d'€uros) = il est POUR car on a besoin d'infrastructure sportive pour notre club de rugby en fédérale, et il était grand temps de faire les travaux.
  - iii. La maison de santé (env 5 Millions d'€uros) = il est CONTRE le choix de réhabilitation d'un bâtiment public qui empêche l'installation de spécialistes nécessaires pour une commune de 9300 habitants (ophtalmo, cardiologues,...). La construction d'un bâtiment neuf, adapté aux installations des médecins spécialistes, et proche d'un parking suffisamment grand, aurait été une meilleure solution selon lui.
  - iv. La rénovation de la place du marché et des Arènes (env 6 Millions d'€uros) = il est CONTRE car la nouvelle « halle ouverte », qui est en fait une simple voile de protection, et ne servira qu'une demi-journée par semaine, et réduit le nombre de places de parking. Il avait demandé un marché couvert avec des commerçants sédentaires, et ouvert plus souvent. De même il était favorable à la couverture des arènes.
  - v. Il a voté pour d'autres grandes réalisations comme par exemple l'aménagement des places de stationnement de la salle A Noste, le réaménagement de l'avenue De Lattre de Tassigny. la rénovation de l'école Gensous...
  - vi. Mr SAINT-MARTIN est favorable à la LGV.
  - vii. Il précise que le déplacement de la zone des campings cars de SOUSTONS PLAGE vers l'Airial a généré une perte de revenus pour la commune.

- 
- viii. Mr SAINT-MARTIN s'engage à stopper la hausse des taxes : « ça suffit », et il souhaite engager une politique d'économie plutôt que de dépenses.
  - ix. Il ne connaît pas la destination de la taxe GEMAPI pour les contribuables de SOUSTONS.
  - x. SOUSTONS dispose de 125 agents municipaux pour une masse salariale proche des 7 Millions d'euros, compte-tenu de l'augmentation du nombre d'habitants (9300 au recensement de 2024, et probablement plus de 10000 d'ici 2 ans), il prévoit de stabiliser et de ne pas augmenter le nombre d'agents municipaux.

## **5) URBANISME**

- a. Mr SAINT-MARTIN nous précise que pour lui, le logement des jeunes soustonnais est prioritaire. Pour cela il convient d'augmenter les offres d'emploi en CDI sur SOUSTONS, les emplois saisonniers ne permettent que rarement d'envisager un achat immobilier financé par l'emprunt.
- b. Actuellement dans les programmes immobiliers de plus de 10 logements, 15% doivent être dédiés à une accession sociale à la propriété et 25% à la location sociale. Mais les promoteurs immobiliers s'exonèrent de cette obligation en proposant des programmes de 10 appartements maximum (par ex le programme à côté de la pharmacie de STERLING).
- c. Les programmes sociaux devraient permettre aux jeunes de se loger mais restent trop chers : ex au Grand Barrat, une maison mitoyenne de 80m<sup>2</sup> coûte 240.000 €. Le prix du foncier résulte de l'offre et de la demande, la seule solution est de construire plus de logements sociaux et moins d'opérations privées.
- d. Mr SAINT-MARTIN est favorable à un arrêté municipal, similaire à CANCALE, où tout nouveau programme sera réservé à l'occupation par le propriétaire en résidence principale ou loué à l'année. Au-delà de 5 ans le propriétaire peut repasser son bien en location saisonnière type AIRB&B. Ou à une solution similaire à celle appliquée au pays basque où pour louer un logement en AIRB&B, il faut avoir un autre logement loué à l'année.
- e. Il est également favorable à la création de logements pour saisonniers, avec prise en charge des frais par les entreprises qui emploient ces saisonniers, par ex en rénovant PANDELLE ou le musée des vieux outils, ou mettant à disposition sur un terrain municipal des mobiles home financés par les entreprises.
- f. Mr SAINT-MARTIN présentera un programme plus réduit, mais avec des mesures qu'il est sûr de pouvoir réaliser, et le faire en concertation avec les habitants.
- g. Il prévoit moins de grands programmes coûteux et plus de dépenses dans les quartiers, sauf en priorité N°1 la rénovation de l'école primaire qui n'a pas été rénovée depuis 1984 et elle a fait partie des 3% d'écoles fermées dans les Landes, pendant la canicule de juillet 2025 à cause des températures trop élevées. Et ensuite la rénovation de l'entrée de SOUSTONS PLAGE (au pot de résine) à la place de la « bodega » actuelle en proposant l'installation de commerces locaux.
- h. Mr SAINT-MARTIN est favorable à la requalification de la CP36 et des interstices en zone naturelle, conformément aux nombreuses demandes des résidents de l'APPA lors des consultations pour modifications des PLUI.
- i. Il s'engage également à installer des poubelles à SOUSTONS PLAGE.
- j. Mr SAINT-MARTIN est favorable à l'éco-pastoralisme à SOUSTONS, avec une formalisation écrite et claire des droits et devoirs de chacun, la mise en place d'abris pour les brebis et les chiens, dans la zone actuelle de 4 ha ou dans une zone de superficie équivalente (et pas les 3000m<sup>2</sup> à DUHA proposés par la mairie à la bergère). Il est favorable à la fourniture d'eau au troupeau. Il souligne que pour améliorer l'efficacité de l'éco-pastoralisme, le passage préalable de la machine dans la forêt est nécessaire, les brebis s'occupant de nettoyer les déchets et d'empêcher la repousse de la végétation ensuite.



## **INTERVIEW DE PIERRE FROUSTEY et de PHILIPPE DAUCHEL le 29/12/25 (VIEUX BOUCAU)**

***Préambule : Les membres de l'APPA lors de cet entretien ont retranscrit, sans modification ou jugement de valeur ce qui leur a été dit et répondu.***

### **1) LE LAC MARIN**

- a. Le transfert du SIPA au niveau de la MACS a été acté au niveau des maires de la MACS. Le transfert est plus long que prévu et le transfert n'aura pas lieu en Janvier, mais plutôt en Juin 2026. Ce délai a été nécessaire pour étudier les conséquences du transfert en terme d'ingénierie et financier sur :
  - i. Le personnel à court terme
  - ii. L'avenir du lac à long terme
  - iii. Quelles sont toutes les charges financières
  - iv. Quel est le patrimoine réel du SIPA, sujet compliqué qui a nécessité le travail de 2 géomètres pour clarifier ce qui est propriété de l'état, des communes, du SIPA,..)
  - v. Le SIPA qui était à l'origine un syndicat pour le développement de Port d'Albret est devenu au fil du temps le gestionnaire du lac et du golf, tout en gardant ses statuts.
- b. La Préfecture ne s'est pas opposée au transfert, mais vérifie que toutes les compétences du SIPA sont maintenues
- c. Une étude récente évalue à 13 M€ le montant des travaux nécessaires pour remettre en état le lac marin, depuis les digues de l'océan, jusqu'au golf et incluant le désensablement. Cela ne comprend pas l'étang de PINSOLLE qui est géré par le département via GEOLANDES car il s'agit d'une étendue d'eau douce.
- d. La MACS pourra emprunter sur une longue durée (jusqu'à 70 ans) pour financer ces travaux.
- e. Le budget annuel des 2 communes de SOUSTONS et VIEUX BOUCAU restera inchangé dans les années à venir, et sera versé à la MACS pour la gestion du lac marin, c'est une opération financièrement neutre pour les 2 communes.
- f. Le faucardage ne sera pas remis en place, il est abandonné.
- g. Une étude a été lancée avec l'aide de la région pour trouver les causes de la prolifération des algues vertes. Ensuite la seconde étape sera de trouver des solutions environnementalement acceptables pour supprimer ou réduire les algues vertes (sans faucardage).
- h. L'APPA rappelle que des analyses avaient été faites par l'association en 2020 à 2022 qui montraient que les nitrates (en provenance de l'agriculture et du golf) charriés par le courant de SOUSTONS et les phosphates charriés par le courant du MOISAN étaient poussés à chaque marée montante dans le lac marin où ce mélange provoque la prolifération des algues vertes, comme c'est le cas dans les rias bretons.
- i. L'APPA rappelle également que les ingénieurs de la MIACA avaient prévu de maintenir la porte à flot fermée à la marée montante pour éviter l'introduction de nitrates dans le lac marin. C'est seulement depuis que la porte à flot a été maintenue ouverte, que les algues vertes sont apparues avec une première eutrophisation du lac marin le 9/07/87. En été 1992 les algues vertes sont revenues dans le lac marin, la porte à flot a été maintenue ouverte de Mars à Juin. Nouvelle eutrophisation 1998 avec un lac recouvert d'algues vertes, la porte à flot est restée ouverte à cause d'un dysfonctionnement. Idem en 2000. En 2010 le code de l'environnement impose la continuité écologique aux trames vertes et bleues, traduit dans un arrêté préfectoral qui empêche la fermeture de la porte à flot à la montante.
- j. Le GIP LITTORAL et l'UPPA (Université Pau Pays de l'Adour) seront chargés de l'étude, et un comité de pilotage avec des acteurs locaux sera mis en place, les maires de SOUSTONS et VIEUX BOUCAU y participeront, l'APPA sera associée, la gouvernance sera assurée par la MACS mais la représentation sera étendue aux communes (probablement S.FAISSOLLE pour SOUSTONS).
- k. Les décisions devront s'appuyer sur des travaux avec une assise scientifique reconnue et incontestable. Les études seront reprises à zéro avec toutes les connaissances actuelles, comme cela a été fait au port de CAPBRETON. Le transfert permettra de réaliser des expérimentations sur la gestion des ouvrages afin d'améliorer la situation.



- l. Le processus de décision sera copié sur celui du port de CAPBRETON qui a bien fonctionné (contrairement à celui du lac d'HOSSEGOR où il n'y a pas eu assez de concertation).
- m. Une étude est en cours pour savoir comment désensabler au mieux et ralentir la sédimentation (société ARTELIA), s'il faut dépenser 1,5M€ pour désensabler le lac, on pourra le faire grâce à la capacité d'emprunt de la MACS.

## **2) SECURITE**

- a. Mr FROUSTEY insiste sur la différence en la perception de l'insécurité et la réalité. A titre d'exemple il y a eu 1 seul cambriolage à VIEUX BOUCAU en 2024.
- b. Les données par commune sont accessible sur : <https://www.depanneo.com/guide/cambriolages>
- c. La sécurité des habitants a été améliorée :
  - i. Extension de la surveillance des plages d'Avril à Novembre
  - ii. VIEUX-BOUCAU va étendre les 30 km/h en ville en 2026
  - iii. Mr FROUSTEY veut privilégier les piétons et les vélos
- d. Mr FROUSTEY ne croit pas à l'efficacité de la vidéoprotection. Il souhaite limiter leur utilisation à 3 caméras mobiles destinées à l'utilisation par les policiers municipaux notamment en cas d'interpellation, car il s'agit d'une grave atteinte à la liberté publique.
- e. Mr FROUSTEY prévoit d'augmenter l'effectif de la police municipale de 1 agent vs 2 actuellement (1 policier et un Agent de Surveillance de la Voie Publique).
- f. Chaque été, une commission locale de sécurité se réunit de façon hebdomadaire, avec les policiers municipaux, la gendarmerie, la protection civile. Son but est de prévenir et d'agir
- g. Les vols et la délinquance ont baissé, et les incivilités se sont stabilisées.

## **3) IMPOTS ET TAXES**

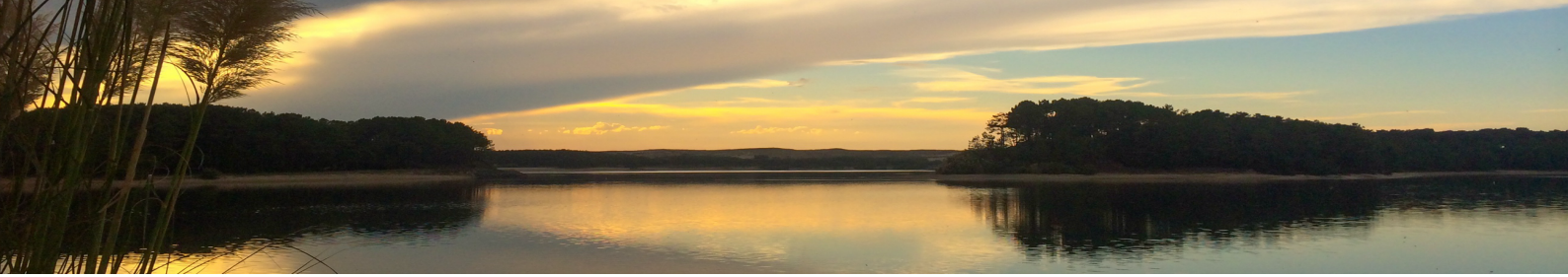
- a. La hausse de +60% de la THRS a été votée par tous les maires de la MACS (NDLR : sauf le maire de SEIGNOSSE). Une majorité s'est dégagée pour appliquer l'augmentation maximum de 60% en 1 fois. Elle est nécessaire compte-tenu du désengagement de l'état qui n'a pas versé le dédommagement promis.
- b. Ceci a permis de financer les logements à l'année en achetant 3 bâtiments à VB qui seront réservés à des résidences principales.
- c. Il y a environ 1700 habitants à VB et 70 demandes de résidences principales non satisfaites, et principalement pour des personnes qui habitent ici.
- d. La suppression de la taxe d'habitation sur la résidence principale est inégalitaire, seuls les propriétaires paient maintenant alors que les services publics sont utilisés par l'ensemble des habitants. Le manque à gagner pour les municipalités n'a pas été compensé par l'état.
- e. La taxe LGV est décidée par l'état, la taxe GEMAPI par la MACS.

## **4) URBANISME**

- a. Coté VB, il n'y a plus de nouveaux terrains qui vont passer constructibles, car il y a une ceinture constituée de zones boisées classées qui empêche toute velléité de construire.
- b. Il faudra donc construire la ville sur la ville pour créer de nouveaux logements, il suffirait de surélever d'un étage une partie des constructions existantes, pour pouvoir loger tout le monde.
- c. VB s'est engagé avec 23 communes dans un projet pour limiter l'artificialisation des sols, et réduire le contingent de surfaces constructibles.
- d. Les 2 maires souhaitent travailler ensemble pour concevoir une unité de formation sportive (surf, vélo, sports de haut niveau) à partir des infrastructures existantes sur Port d'Albret avec l'ACASAL/CREPS (qui pourrait être plus utilisé), AXE COOLING, l'UCPA sans créer de nouveaux bâtiments, en particulier l'ACASAL ne sera pas agrandi.

## **5) PPRL et INONDATIONS**

- a. Lors de la présentation au public du PPRL en Fév 2023, une enquête publique avait été annoncée pour fin 2023, début 2024. Elle aura lieu après les élections municipales en accord avec la Préfecture.



- b. Le PPRL est piloté et prescrit par l'état, il sera officiel après les élections municipales pour éviter que ce soit un enjeu mal compris avant les élections.
- c. Les municipalités sont en train de travailler avec la Préfecture sur les zones qui deviendront inconstructibles compte-tenu des aléas identifiés par le PPRL
- d. Les études concernant le recul du trait de côte sont en cours, une surveillance est réalisée, des solutions de repli sont déjà identifiées depuis plusieurs années pour quelques bâtiments qui seront ensablés à terme.
- e. Le risque submersion seul n'est pas majeur pour VB, en revanche la conjugaison de la submersion avec les inondations pluviales est majeur. Il a été estimé selon 2 hypothèses :
  - i. Dans la situation actuelle
  - ii. Avec une remise en état du lac marin avec un exutoire de la sortie du MOISAN tel que prévu à l'origine de la création du lac marin : avec une surverse qui permet au courant de se déverser naturellement dans le lac marin lorsque son niveau dépasse le seuil. Dans cette configuration 75% des zones inondées sont supprimées par rapport à la situation actuelle.
- f. Concernant le risque d'inondation de VB par le MOISAN, le retour à la conception d'origine (seuil permettant le débordement dans le lac marin), sera appliqué rapidement (la demande a déjà été faite au Préfet, mais aucune réponse n'a été reçue pour l'instant).
- g. Il y aura pour toute nouvelle construction ou modification, une obligation d'infiltration à la parcelle, c'est-à-dire que les eaux pluviales devront être gérées sur la parcelle (puisards,...) sans être envoyées à l'extérieur de la parcelle ou sur le réseau.
- h. La municipalité a déjà investi plus de 2M€ de travaux pour assainir le SUD et le NORD de VB, les travaux sont terminés et ils ont été financés à 100% par la fiscalité de la commune sans aucune aide/subvention de l'état. Ces travaux sont efficaces sur le ruissellement, mais ils ne règlent pas le PB en cas de remontée de nappe.
  - i. Aujourd'hui, VB a terminé les travaux sur les réseaux existants qui ont été financés intégralement par l'impôt.
  - j. Des travaux ont été engagés par les communes de MESSANGE, MAGESCO, HERM pour dégager et créer des fossés, le PB c'est que plus d'eau de pluie arrivera plus vite à VB et SOUSTONS.
- k. En cas de fortes pluies, VB a prévu d'inonder la plaine des sports pour créer un bassin tampon qui permet d'écrêter les débits d'eau de ruissellement et éviter les inondations en aval.

## **6) NUISANCES SONORES**

- a. Le maire de MESSANGES s'est engagé à baisser les nuisances sonores dans la zone jouxtant VB pour la saison 2026.
- b. VB a également mis en place une charte tripartite (les commerçants, les associations de propriétaires et les communes) pour réduire les nuisances sonores. Avant cette charte, il y avait 50 dépôts de plainte par an, depuis son application il n'y a eu qu'une seule plainte l'année suivante. Cela a été efficace.



## INTERVIEW de ISABELLE MAQUE le 09 /02/2026 (VIEUX BOUCAU)

**Préambule : Les membres de l'APPA lors de cet entretien ont retranscrit, sans modification ou jugement de valeur ce qui leur a été dit et répondu.**

### **1) LE LAC MARIN**

En 2008, sauver le lac marin était une des 3 priorités du candidat Pierre Froustey et des travaux devaient être entrepris très rapidement. Nous constatons que 18 ans plus tard les mêmes problèmes demeurent. Aujourd'hui, le lac marin est dans un état préoccupant, il est urgent d'effectuer les travaux nécessaires. Pourquoi depuis 2018 la commune de Vieux-Boucau n'a-t-elle pas transféré la compétence de la gestion du lac à la communauté de commune MACS alors que la loi GEMAPI lui permettait ce transfert de compétence ?

Les 2 municipalités, Soustons et Vieux-Boucau, auraient demandé le transfert de la compétence de la gestion du lac par MACS. Le transfert de la compétence serait acté. Nous souhaitons comprendre les sommes qui seraient empruntées et la durée de remboursement annoncées par Pierre Froustey dans son interview à l'APPA de fin décembre 2025. Un emprunt sur 70 ans (3 générations !) de 13 millions d'euros mérite d'en étudier les conséquences : Quelle est la part des remboursements intérêts/capital d'un tel emprunt ?

Gouverner c'est prévoir ! Les études ne doivent pas être multipliées sans actions par la suite. Notre équipe changera de pratique, nous orienterons les études avec un cahier des charges et nous travaillerons en toute transparence et avec volonté. Nous traiterons les urgences avec une mise en état correctif et prévoirons l'entretien régulier avec une budgétisation dans le temps. Un rapport du CEREMA précise ainsi un rapport de 1 à 10 entre l'entretien et la réparation (lorsque l'entretien coûte 1 million, la réparation coûte 10 millions).

Nous nous engageons à faire des analyses régulières de la qualité de l'eau de baignade et communiquerons l'information en toute transparence.

### **2) SECURITE**

C'est une obligation pour un maire et sera l'une des priorités pour notre équipe.

Nous développerons la vidéoprotection et non la vidéo surveillance. Ce sera un outil supplémentaire pour la police municipale et la gendarmerie. La commune ne doit pas s'isoler par rapport aux communes voisines qui s'équipent. Les enregistrements seront détruits en l'absence d'incidents et personne ne visionnera en direct. Nous ferons respecter l'article 9 du code civil : « chacun a droit au respect de sa vie privée ».

Nous renforcerons la police municipale et recruterons des policiers municipaux pour avoir des équipes sur le terrain, nous embaucherons après avoir vérifié l'état des finances et avoir une parfaite connaissance de la situation financière de la commune. Nous attendrons d'avoir cette parfaite vision des comptes de la commune pour donner des chiffres d'embauche plus précis.

Nous créerons un numéro de police secours communal.

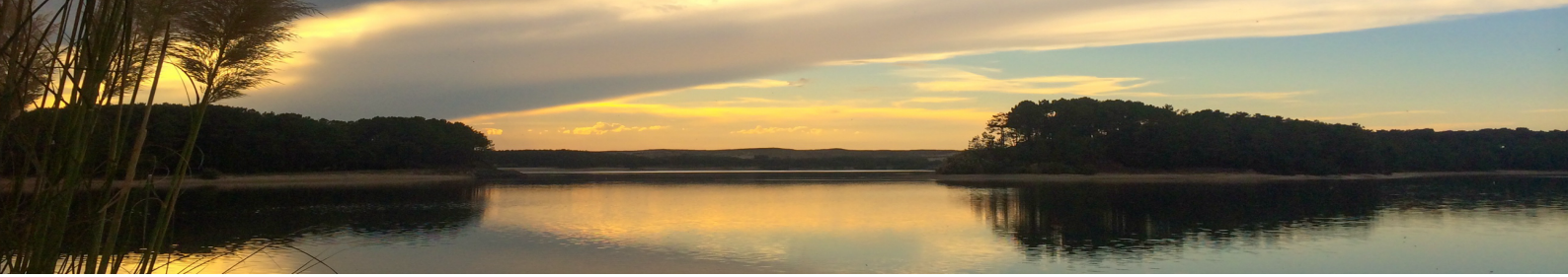
Nous créerons un accueil du public au poste de police municipale.

Nous créerons un service tranquillité vacances au sein de la commune par la police municipale.

### **3) IMPOTS ET TAXES**

Non à la politique du « toujours plus d'impôts ». La gestion de la commune ne doit pas systématiquement augmenter les impôts ou taxes pour équilibrer les dépenses.

La surtaxe sur la taxe d'habitation des résidences secondaires (60%) est particulièrement injuste pour certains héritiers et pour ceux qui, avec des moyens modestes ont préparé leur retraite et épargné pour demain vivre à Vieux Boucau. Nous étudierons les moyens disponibles pour revoir ce taux à la baisse.



#### **4) URBANISME**

Beaucoup de monde souhaite habiter à Vieux Boucau mais il faut être réaliste, la densité est déjà très forte donc on ne peut construire qu'à la marge. Vouloir se développer en hauteur ne sera pas notre politique d'urbanisme. Les règles légales pour construire 1 ou 2 étages supplémentaires sont drastiques. Le maire sortant a annoncé dans son interview à l'APPA vouloir construire « la ville sur la ville ». Nous voulons au contraire conserver notre village, conserver un urbanisme de village.

Nous souhaitons bien expliquer ce qu'est le principe du logement social. Il faut ainsi différencier les besoins légitimes de logement des travailleurs et ceux des personnes qui ne rentreraient pas dans les critères d'attribution des logements sociaux. Cet éclaircissement nous permettra d'aider, d'accompagner et de créer des opportunités de logement. Il existe environ 100 logements vacants sur la commune. Nous souhaitons avoir une politique incitative et non répressive.

#### **5) PPRL et INONDATIONS**

Comment réduire le degré de risques ? Il faut une approche réaliste et trouver un équilibre avec les problèmes de logement rencontrés sur la commune. C'est un équilibre subtil à trouver sans mettre en danger les habitants et la commune.

Le PPPRL doit éclaircir beaucoup de zones d'ombres. Il sera présenté après les municipales.

#### **6) CADRE DE VIE**

a) Pour les nuisances sonores, nous pensons qu'il faut faire respecter la loi, avoir une approche pragmatique et pédagogique (il faut savoir expliquer).

b) Pour la circulation, il faut simplifier le plan de circulation de la commune et revoir la signalétique.

c) Nous pensons que les poubelles sont nécessaires. L'aspect visuel et le choix de leurs emplacements est important pour une bonne identification et une utilisation pertinente : les gens doivent pouvoir mettre leurs déchets dans les poubelles sans difficulté et non les jeter dans la nature ou le sable.

Enfin, nous tenons à redire qu'au-delà du budget des investissements réalisés, il faut prévoir un budget d'entretien pour ces mêmes investissements. Ce sera notre façon de gérer la commune.

Réunions publiques : 27 février à la Maison des clubs et 11 Mars à la Maison des clubs